

Publicité pour le tabac : les députés européens se prononcent contre le parrainage et la publicité dans les médias

Le 20 novembre, le Parlement européen a approuvé un projet de directive interdisant dès 2005 le parrainage de grands événements par les cigarettiers et la publicité pour le tabac dans les médias. Le projet de directive adopté en première lecture interdit à partir du 31 juillet 2005 le parrainage par les cigarettiers de manifestations ou d'activités « ayant des effets transfrontaliers », comme des grands prix de F1. Cette date est en avance de plus d'un an sur le calendrier fixé par la Fédération internationale de l'automobile pour l'interdiction totale de la publicité et du parrainage des cigarettiers sur les grands prix. Le projet de directive, qui doit encore être examiné par le conseil des ministres des Quinze, interdit également à partir de cette date la publicité pour le tabac dans la presse écrite, à la radio et sur l'internet. Ce type de publicité est interdit depuis longtemps à la télévision par la directive « Télévision sans frontières ». En revanche, le texte adopté par les eurodéputés ne concerne pas la publicité par affichage ou dans les salles de cinéma, ni la publicité indirecte reposant sur des objets (comme les cendriers ou les parasols).